



Syndicat mixte
du bassin de Thau

Guide des bonnes pratiques des plaisanciers de la Lagune de Thau

2013







VOUS ENTREZ DANS LA LAGUNE DE THAU...

Respectez sa richesse

Le territoire de Thau représente un patrimoine environnemental, un potentiel économique et une richesse sociale exceptionnels.

La présence d'une lagune de près de 7500 hectares confère à ce site un intérêt écologique majeur et une biodiversité remarquable, à l'origine d'un classement communautaire en site Natura 2000. Elle offre notamment l'une des plus importantes zones d'herbiers d'Europe ; et parmi les espèces présentes, on peut notamment citer l'hippocampe, emblème du territoire.

Ces milieux lagunaires constituent de véritables réserves naturelles et de production biologique autour desquelles se sont développées de nombreuses activités telles que la pêche et la conchyliculture, socle de l'économie locale. Thau est une lagune à vocation conchylicole.

Les activités de loisirs constituent une source d'attractivité pour le territoire, mais elles peuvent avoir des impacts sur la qualité des masses d'eau.

Ce guide vous permettra de participer à la préservation de ce milieu, et ainsi assurer à notre territoire un avenir responsable.

Nous comptons sur vous.

François Commeinhes,
Président du Syndicat mixte du bassin de Thau

Depuis les années 1990, le SMVM puis le SCOT ont donné la priorité aux activités de pêche et conchyliculture sur la lagune de Thau.

Bouzigues

CAPITAINEURIE DE BOUZIGUES ET AIRE DE CARÉNAGE :

04 67 53 39 84 ou 06 79 37 27 35

De mai à septembre : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 15h à 19h

D'octobre à avril : du lundi au vendredi de 10h à 12h et 17h à 18h30

CONTACT ET RÉSERVATION POUR LES OPÉRATIONS DE LEVAGE :

Capitainerie de Bouzigues : 04 67 53 39 84 ou 06 79 37 27 35

Mèze

CAPITAINEURIE DE MÈZE : 04 67 43 58 94

De Septembre à juin : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h

De juillet à Aout : du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h à 20h30

Le samedi de 17h30 à 20h30 / le dimanche de 10h à 12h et de 17h30 à 20h30

CONTACT ET RÉSERVATION POUR LES OPÉRATIONS DE LEVAGE :

Capitainerie de Mèze : 04 67 43 58 94

Sète

CAPITAINEURIE DU PORT SAINT CLAIR À SÈTE : 04 67 74 98 97

Du 17 juin au 15 septembre : tous les jours de 7h à 21h

Du 16 septembre au 16 juin : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

En mars et avril une permanence supplémentaire le samedi matin de 8h à 12h

CONTACT ET RÉSERVATION POUR LES OPÉRATIONS DE LEVAGE :

Association des Pêcheurs Plaisanciers de Sète : 04 67 48 31 91

Frontignan

CAPITAINEURIE DE FRONTIGNAN : 04 67 18 44 90

De septembre à juin : du lundi au dimanche de 8h à 12h et de 14h à 17h

Juillet et aout : du lundi au dimanche de 8h à 19h

Contact zone technique : 04 67 18 44 98

Marseillan

CAPITAINEURIE DE MARSEILLAN-VILLE : 04 67 77 34 93

D'Avril à octobre : tous les jours de 8h30 à 12h et 15h à 19h

De novembre à mars : du lundi au vendredi 8h30 à 12h et 13h45 à 17h30

CONTACT ET RÉSERVATION POUR LES OPÉRATIONS DE LEVAGE :

Capitainerie de Marseillan : 04 67 77 34 93

Marseillan Plage

CAPITAINEURIE MARSEILLAN PLAGES : 04 67 21 99 30 - 06 12 20 35 45

D'octobre à mars : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Le samedi de 8h30 à 12h

D'avril à septembre : de 8h à 18h

CONTACT ET RÉSERVATION POUR LES OPÉRATIONS DE LEVAGE :

Capitainerie Marseillan Plage : 04 67 21 99 30 - 06 12 20 35 45

URGENCE : 18 ou 112

HIT POLLUTION HYDROCARBURE : contactez les pompiers au 18 ou 112

VITESSE < 5NCEUDS

VITESSE < 25NCEUDS

MOUILLAGE INTERDIT

ESPACE RÉSERVÉ À LA CONCHYLICULTURE
Interdiction de circuler, pêcher et plonger.

CHENAL NAVIGATION FLUVIAL



PORTS DE
MARSEILLAN



PORT DE
MARSEILLAN
PLAGE





LES ÉQUIPEMENTS PORTUAIRES À VOTRE DISPOSITION SUR LA LAGUNE DE THAU ET SA FAÇADE MARITIME



POMPE À EAUX NOIRES



POMPE À EAUX DE CALE



AIRE DE CARÉNAGE



DOUCHES / WC



COLLECTE DES DECHETS

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

(arrêté préfectoral n° 55/2009)

Les plaisanciers doivent respecter les règles suivantes :

- La vitesse est limitée à 5 nœuds dans la bande littorale des 300 mètres et à l'intérieur des lotissements de cultures marines ainsi qu'à 100m de celles-ci.
- Le mouillage est interdit à tous les navires sauf aux navires professionnels de pêche et de conchyliculture en activité.

Hors les zones d'interdiction totale du mouillage, celui-ci n'est autorisé qu'aux navires, bateaux et engins flottants équipés et qui se conforment aux normes édictées pour la prévention des rejets en mer par le décret n°96-611 du 4 juillet 1996.

- Il est interdit aux navires, bateaux et engins flottants de déverser des eaux noires ou grises à l'intérieur de l'Etang de Thau. Toute personne ne respectant pas cette réglementation s'expose à une amende 22.500 € en vertu des dispositions de l'article L.218-73.

**Respecter ces consignes,
c'est préserver les espaces naturels que vous parcourez.
Thau, un avenir responsable**

Code de bonne conduite

Pensez à fermer la vanne de rétention pendant toute la durée de navigation dans la lagune.

Ne pas jeter vos eaux noires (rejets des toilettes) dans la lagune de Thau.

L'activité conchylicole est très sensible à la qualité microbiologique des eaux (bactéries, virus). Les eaux noires contiennent de l'azote et du phosphore qui favorisent le développement de certaines algues qui, en excès, consomment tout l'oxygène présent dans l'eau. Ce phénomène conduit aux malaïgues, qui provoquent la mort de toutes les espèces végétales et animales présentes dans la lagune.

Ni vos eaux grises !

Les eaux de nettoyage (intérieur et extérieur) peuvent contenir des produits particulièrement dangereux pour l'écosystème de la lagune. Ces substances dégradent la vie végétale et ont un impact sur la biologie des coquillages.

Évitez les pollutions aux hydrocarbures

Avitaillements, gaz d'échappement, fuites de moteur mal entretenus, vidanges et eaux de fond de cales sont sources de pollutions. Les hydrocarbures (huile des moteurs, essence et gasoil) perturbent l'oxygénation de l'étang et asphyxient les organismes vivants en les recouvrant d'une couche grasse. Certains sont cancérigènes pour les mollusques et les poissons. Même répandus en faible quantité, ils peuvent avoir un impact sur une grande étendue d'eau du fait de leur capacité à créer un film irisé en surface.

Utilisez les aires de carénage équipées de système de récupération et de traitement des eaux de ruissellement.

Les peintures antirouille contiennent des produits à base de pesticides qui peuvent être toxiques pour le phytoplancton, puis l'ensemble de la chaîne alimentaire. Sur Thau et sa façade maritime, 6 aires de carénage sont équipées d'un réseau de collecte et de traitement des eaux. En les utilisant, vous contribuez au maintien d'une bonne qualité de notre environnement.

Pas de bouteille à la mer...

Pour les déchets, faites le tri aux points propres. Préférez le recyclage à l'incinération ou l'enfouissement des déchets.

Ne mouillez pas dans les zones protégées.

La lagune de Thau accueille deux types de prairies sous-marines rares et protégées : elles sont les nurseries de nombreuses espèces de poisson de Thau et du golfe du Lion. L'ancrage dans ces zones fragiles conduit à la destruction de ces habitats nécessaires à la reproduction de la faune aquatique.

Ne naviguez pas à proximité des zones de travail (parcs ostréicoles, installations de pêche professionnelles)

Pour plus d'informations référez-vous à la campagne Echo Gestes de l'Association Voile de Neptune (www.voiledeneptune.org)

*1 litre
d'hydrocarbure
suffit à recouvrir
4 tables
conchylicoles,
soit 2 000 m²*



ÊTES-VOUS UN PLAISANCIER MODÈLE ?

SACHEZ QUELS SONT LES BONS GESTES À ACCOMPLIR ET PRÉSERVER LA LAGUNE DE THAU

Êtes-vous bien informé ?

- Je respecte le chenal de navigation de l'arrêté préfectoral et ne circule pas près des tables conchylicoles.
- Je ne fais pas de mouillage hors de la zone arrêtée.
- Je ne dépasse pas la vitesse de 5 nœuds dans la bande littorale et de 25 nœuds en dehors de cet espace.
- Je me renseigne sur la réglementation relative à la pêche.

Êtes-vous responsable ?

- Je ne fais ma vidange que dans les ports disposant d'une cuve de récupération des huiles.
- Je ne me rends que dans les aires de carénage disposant d'un réseau de collecte et de traitement des eaux usées.
- J'utilise les unités de pompage des eaux noires et des eaux grises mises à disposition dans les ports.

Êtes-vous bien équipé ?

- Mon bateau est équipé d'une cuve de rétention des eaux noires.
- Je possède un kit de feuilles absorbantes pour les eaux usées des fonds de cale.
- J'utilise un moteur quatre temps.
- Je fais régulièrement réviser mon moteur par un professionnel pour éviter les fuites.

Adoptez-vous vos gestes au quotidien ?

- Si je n'ai pas le choix, j'ancre sur du sable, par petit fond et dans une eau transparente, pour distinguer les zones de sables des zones de prairies sous-marines.
- J'utilise des produits 100% biodégradables ou éco-labellisés pour mon hygiène et pour le nettoyage du bateau.
- Je ne jette aucun détritrus par-dessus bord.
- Je fais le tri à bord et au port.
- Une fois amarré, j'utilise les sanitaires du port.



Syndicat Mixte du Bassin de Thau

328 quai des Moulins
34200 Sète